

Le paiement mensuel par prélèvement automatique

Gignac Énergie vous propose un service gratuit qui vous facilitera la vie !

Comment ça marche ?

Vous payerez en **10** fois par l'intermédiaire de votre organisme financier, tous les 10 du mois, **11** mensualités égales déterminées en fonction du montant des factures antérieures ou évaluées d'après un barème si vous êtes un nouveau client. En fin d'année, une régularisation est prévue sur solde de votre compte : soit vous n'avez pas suffisamment versé, dans ce cas nous vous prélevons la différence, soit le solde est en votre faveur à la suite d'une relève de votre comptage et nous vous remboursons par virement.

Vous recevrez un échéancier personnalisé précisant les montants de la mensualité définie et les dates de vos prélèvements

Découvrez les avantages de ce service...

L'équilibre de votre budget électricité

La régularité de chaque mensualité vous préservera d'une dépense inattendue.

La liberté

Vous pourrez modifier ou supprimer ce service en informant directement Gignac Énergie avant le 5 du mois.

L'économie

Vous gagnerez du temps et de l'argent : plus de chèque, plus de déplacement et plus de frais d'affranchissement.

La sécurité

Vous échapperez aux ennuis pouvant résulter d'un oubli ou d'une absence prolongée : lettre de relance, coupure d'électricité, frais d'intervention et vous éviterez les risques de perte de chèque et les retards de courrier.

Renvoyez, dès à présent, votre autorisation de prélèvement mensuel dûment complétée et signée en y joignant un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne.

Si vous souhaitez des précisions complémentaires, renseignez-vous au 04 67 57 52 30.



Autorisation de prélèvement mensuel automatique

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement du montant de mes factures d'électricité. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Gignac Énergie (Régie municipale)

1 av Maréchal Foch - BP 11 - 34150 Gignac

04 67 57 52 30 - N° national émetteur : 454334

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter :

.....

Adresse du point de livraison (si différente) :

.....

Référence figurant sur votre dernière facture :

.....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte :

.....

Désignation du compte à débiter :

Code établissement.....

Code guichet.....

N° compte.....

Clé.....

Date:..... Signature :